

CIRCULAIRE RENTREE 2022

Chers Parents,

C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouverons pour une nouvelle année scolaire et je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez. **Veillez trouver ci-après des informations importantes à retenir :**

1. Dates de rentrée

❖ MERCREDI 31 AOÛT 2022 au matin 8h30 :

- Classe de CE1-CE2-CM1-CM2 : Les élèves restent toute la journée.
- Classes de PS : ½ groupe UNIQUEMENT le MATIN (pas de cantine et pas d'école l'après-midi). Elève de la lettre B à L'élève Guiberteau.
- Classe de MS : ½ groupe TOUTE LA JOURNEE. Elèves de la lettre A à D. (Ils ne reviennent pas le jeudi 1^{er} septembre).
- Classe de GS : ½ groupe TOUTE LA JOURNEE. Elèves de la lettre B à L. (Ils ne reviennent pas le jeudi 1^{er} septembre).
- Classe de CP : ½ groupe. Elève de A à L. (ils ne reviennent pas l'après-midi, mais sont présents en classe le jeudi 1^{er} septembre).

❖ MERCREDI 31 AOÛT 2022 après-midi 13h30 :

- Classe de CP : ½ groupe. Elève de M à Z. (Elèves présents toute la journée en classe le jeudi 1^{er} septembre).

❖ Jeudi 1^{er} septembre 2022 à 8h30 :

- Classe de PS : ½ groupe UNIQUEMENT le MATIN (pas de cantine et pas d'école l'après-midi). Elève de la lettre I (Icard) à W.
- Classe de MS : ½ groupe TOUTE LA JOURNEE. Elèves de la lettre F à T. Ils reviennent vendredi 2 septembre toute la journée.
- Classe de GS : ½ groupe TOUTE LA JOURNEE. Elèves de la lettre M à Z.

❖ Vendredi 2 septembre 2022 à 8h30

TOUT LE MONDE.

2. Les horaires de la journée

Garderie dès 7h45. (Voir tarifs dans l'onglet « règlement financier »)

Les cours débutent à 8h30 pour se terminer à 16h30 pour les élémentaires et 16h15 pour les maternelles. La pause méridienne s'étend de 12h à 13h30.

Le portail sera ouvert à 13h15 le midi.

3. Cantine

Dès le mercredi 31 août, les demi-pensionnaires seront pris en charge (voir modalités de rentrée plus haut). Pour les repas des externes (qui déjeunent occasionnellement), les carnets seront vendus auprès de Mme Glénat. Les tickets sont vendus par 12 au prix de 76 €. Le chèque sera libellé à l'ordre de l'OGEC Saint Joseph et comportera au dos le nom, le prénom et la classe de l'enfant. **Pas de vente à l'unité.**

4. Etude et garderie

Une étude surveillée est organisée pour les classes élémentaires de 17h00 à **18h**. **Nous demandons aux parents de respecter les horaires de ce service.**

Dates à retenir

- ❖ Jeudi 22 septembre : Photo de classe
- ❖ Réunions de classe : CE2/CM2 et CP/CE1 : SAMEDI 10 septembre, respectivement de 9h à 10h30 puis de 10h30 à 12h.
- ❖ Réunion de classe : PS/CM1 et MS/GS : SAMEDI 24 septembre, respectivement de 9h à 10h30 puis de 10h30 à 12h.
- ❖ Vendredi 14 octobre 2022 : Petit déjeuner offert par l'APEL aux élèves.
- ❖ Vendredi 16 décembre 2022 : JOURNÉE DE NOËL (Célébration – repas de Noël – MARCHÉ DE NOËL)
- ❖ Vendredi 10 février 2023 : CARNAVAL
- ❖ Samedi 13 mai 2023 (9h-12h) : PORTES OUVERTES
- ❖ Samedi 24 juin 2023 : Kermesse
- ❖ Mardi 27 juin 2023 : Echange de classes (9h à 10h).
- ❖ Jeudi 29 juin 2023 : Fête des CM2

FIN DES COURS : VENDREDI 30 JUIN 2023

Les mercredis suivants seront travaillés : 9 NOVEMBRE – 12 AVRIL – 17 MAI. Je demande aux parents de bien vouloir, dès à présent, noter ces mercredis comme étant obligatoires.

- ❖ Célébration de rentrée : 9 septembre.
- ❖ Célébration de Noël : 16 décembre.
- ❖ Célébration de la Saint Joseph : 21 mars.
- ❖ Célébration d'envoi : 27 juin 2023.

5. Dates des vacances (Nous sommes en zone B)

- ❖ Toussaint : du vendredi 21 octobre 2022 au soir au lundi 7 novembre 2022 au matin.
- ❖ Noël : du vendredi 16 au soir au **MARDI** 3 janvier 2023 au matin.
- ❖ Hiver : du vendredi 10 février 2023 au soir au lundi 27 février 2023 au matin
- ❖ Pâques : du vendredi 14 avril 2023 au soir au mardi 2 mai 2023 au matin.
- ❖ Été : le vendredi 30 juin 2022

6. Jours fériés :

- ❖ **vendredi 11 novembre 2022**
- ❖ Lundi 10 avril (Pâques)
- ❖ Du jeudi 18 au dimanche 21 mai (Ascension)
- ❖ Lundi 29 mai (Pentecôte)

7. Absentéisme

Tout départ anticipé (et dûment justifié) doit être autorisé par le chef d'établissement.

Les rdv médicaux sont à prendre en dehors du temps de l'école. Merci de respecter le règlement intérieur et les horaires de l'école.

Si Toutefois vous prenez des RDV médicaux classiques sur le temps de l'école, merci de respecter ceci :
Si le RDV est le matin : Votre enfant ne revient qu'à 12h s'il est ½ pensionnaire et à 13h30 s'il est externe.
Si le RDV est l'après-midi : Votre enfant part à 13h15 s'il est ½ pensionnaire et à 12h s'il est externe ; il ne revient pas.

Les élèves ayant un suivi médical spécial (faisant partie du parcours scolaire) peuvent quitter l'établissement et revenir après le RDV.

Le portail sera clos définitivement à 8h30 et à 13h30. Tout retard ne sera pas pris en compte.

Je vous souhaite d'agréables vacances et vous prie d'agréer, Chers parents, l'assurance de mon entier dévouement.

Mélanie MILLET
Chef d'établissement